



# ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Liste d'aptitude des personnels de la filière administrative

Année 2026

Rectorat de l'académie de Poitiers -  
Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale de la Vienne

Direction des ressources humaines

Division des personnels d'encadrement,  
ATSS et des retraites (DIPEAR)

Bureau de gestion des personnels  
d'encadrement (DIPEAR 1)

Bureau de gestion des personnels  
administratifs, techniques, sociaux et  
de santé (DIPEAR 2)

Affaire suivie par

Mathieu BOSSOREIL-NAVARO  
Chef de bureau DIPEAR 1  
05.16.52.63.95  
mathieu.bossoreil-navaro@ac-poitiers.fr

Axel LEGRAND  
Chef de bureau DIPEAR 2  
05.16.52.63.13  
resp-dipear2@ac-poitiers.fr

Rectorat de l'académie de Poitiers  
22 rue Guillaume VII le Troubadour  
CS 40 625  
86022 Poitiers cedex

Numéro : DIPEAR 1 n°2026- 0001

Date : 13 JAN. 2026

### Références :

- Note de service ministérielle du 29 octobre 2025 n° MENH2526515N parue au bulletin officiel n°43 du 13 novembre 2025
- Lignes directrices de gestion académiques du 5 mars 2024 ;

### Destinataires :

#### Pour attribution

Madame et Monsieur les présidents des universités de Poitiers et La Rochelle  
Monsieur le directeur de l'ISAE-ENSMA  
Madame la directrice générale du CNED  
Madame la directrice générale du réseau CANOPE  
Madame la directrice générale du CROUS  
Madame la directrice du CREPS de Poitiers  
Madame la directrice et Messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN)  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ)  
Mesdames et Messieurs les directeurs de centre d'information et d'orientation (CIO)  
Mesdames et Messieurs les responsables de services du rectorat de l'académie de Poitiers

### Pièces-jointes :

- Annexe 1 : Conditions d'inscription, pièces à fournir, critères de départage et calendrier
- Annexe 2 : Lignes directrices de gestion académiques
- Annexe 3 : Fiche individuelle de proposition
- Annexe 4 : Rapport d'aptitude professionnelle (RAP)
- Annexe 5 : Rapport d'activité (RA)
- Annexe 6 : Liste récapitulative des propositions classées (pour les établissements publics disposant de compétences propres en termes de gestion des ressources humaines)
- Annexe 7 : Conditions de promouvabilité LA-TA 2026 (C13A)

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité des modalités de promotion par liste d'aptitude (LA) dans les corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE) et des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) au titre de l'année 2026.

Les principes et modalités de la promotion de corps par liste d'aptitude (LA) sont précisées dans les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels (annexe 1).

Pour les personnels affectés en EPLE et services déconcentrés (rectorat et DSDEN), la procédure d'inscription sur la liste d'aptitude s'effectue via la plateforme Colibris. La démarche est entièrement dématérialisée. Les pièces justificatives (annexes 3, 4 et 5) revêtues de l'avis du supérieur hiérarchique sont à déposer directement sur la plateforme.

La plateforme colibris - portail des démarches est accessible à partir du portail Arena, rubrique « Enquêtes et pilotage » ou à partir du lien suivant : <https://portail-poitiers.colibris.education.gouv.fr/>. Il sera ensuite nécessaire de vous connecter en cliquant sur « connexion » en haut à droite de la page afin d'accéder à la plateforme.

La plateforme Colibris sera ouverte à compter du 19 janvier 2026 et jusqu'au **27 février 2026 inclus**.

**Toute demande reçue hors Colibris ne sera pas prise en compte.**

J'attire votre attention sur les conditions d'ancienneté que les candidats doivent réunir au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour pouvoir prétendre à la promotion de corps, les pièces à fournir par le candidat, les critères de départage et le calendrier des opérations de promotion (**annexe 2**).

S'agissant des établissements publics disposant de compétences propres en termes de gestion des ressources humaines listés ci-après (Universités, ISAE-ENSMA, CANOPÉ, CROUS, CNED, CREPS), les dossiers de candidatures et la liste des propositions classées (annexe 6) revêtus de l'ensemble des avis et signature devront être transmis au plus tard le **3 avril 2026, par voie électronique uniquement**, aux adresses indiquées ci-dessous :

- pour un accès corps des AAE : [dipear1@ac-poitiers.fr](mailto:dipear1@ac-poitiers.fr)
- pour un accès au corps des SAENES : [gestionco-saenes@ac-poitiers.fr](mailto:gestionco-saenes@ac-poitiers.fr)

Je vous rappelle que les changements de corps prennent effet le 1<sup>er</sup> septembre 2026.

A toutes fins utiles, un webinar d'information, accessible via le lien ci-dessous, aura lieu le vendredi 23 janvier 2026 de 10h30 à 12h00.

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/504986/creator/27599/hash/7303166e22332a37ea287237c450550525080bcb>

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le recteur de l'académie de Poitiers

Pour le Recteur et par délégation,  
Le secrétaire général d'académie, **Frédéric PERISSAT**

JEAN-JACQUES VIAL